

DEPARTEMENT DU RHONE



Commune de  
**POULE-LES ECHARMEAUX**

---

**Délégation du Service Public de l'Eau Potable**

---

**Dossier de  
Consultation des  
Entreprises**

**Pièce n°7**

**Formule d'Actualisation des Prix**

## 1- PRIX DELEGATAIRE

Suivant les indications ci-après, la formule définie à l'article 33 du contrat servira de calcul à l'évolution du tarif de base.

Paramètres de la formule :

- ✚ ICHT-E =(hors effet) indice du coût horaire du travail tous salariés dans la production, distribution d'eau, l'assainissement, le traitement des déchets, charges salariales comprises-hors effet CICE
- ✚ 351106 = Electricité tarif bleu professionnel option heures creuses base, publiée par « Le Moniteur »
- ✚ FSD2 = Indice frais et service divers
- ✚ TP 10 A = Index canalisations, assainissement et adduction d'eau

Valeurs de base : dernières valeurs publiées au Moniteur du **1<sup>er</sup> janvier 2015**

- ✚ R = Rémunération révisée
- ✚ R<sub>0</sub> = Rémunération initiale
- ✚ K<sub>1</sub> = Coefficient d'actualisation défini ci-après

$$K_1 = 0,15 + \dots \frac{(ICHT-E)}{ICHT-E_0} + \dots \frac{(351106)}{351106_0} + \dots \frac{(FSD2)}{FSD2_0} + \dots \frac{(TP\ 10A)}{(TP\ 10A_0)}$$

Les coefficients a, b, c et d sont tel que  $a + b + c + d = 0,85$ .

Ils seront justifiés sur la base du compte d'exploitation prévisionnel.

La formule de révision servira seulement à déterminer le nouveau prix à appliquer pour une durée de six mois.

**Toute variante justifiée sera examinée.**

# COMMUNE DE POULE-LES ECHARMEAUX

Gestion déléguée du service public de distribution d'eau potable

## FORMULE D'ACTUALISATION

	€/HT	ICHT-E	351106	FSD2	TP 10 A
1 Personnel					
2 Energie électrique					
3 Analyses					
4 Sous-traitance, matières et fournitures					
5 Impôts locaux et taxes					
6 Autres charges d'exploitation					
Télécommunication, postes et télégestion					
Engins et véhicules					
Informatique					
Assurance					
Locaux					
Autres					
7 Charges relatives aux renouvellements					
Pour garantie de continuité du service					
Programme contractuel					
Branchements					
8 Charges relatives aux investissements					
9 Charges relatives aux compteurs du domaine privé					
10 Charges relatives aux investissements du domaine privé					
11 Irrécouvrables et contentieux					
12 Contribution des services centraux et recherche					
<b>TOTAL</b>					
<b>Rappel :</b>	Coefficient	a	b	c	d
Part fixe = 0,15	% de 85%				
a+b+c+d = 0,85					